

Chapitre 16

Communications

16.1 Télécommunications

L'étendue, la topographie et le climat ont eu une influence prépondérante sur le développement des télécommunications au Canada. Des réseaux très vastes de téléphone, de télégraphe, de radio et de télévision sont nécessaires pour assurer aux Canadiens un service efficace de communications avec le reste du monde. Aujourd'hui, le Canada possède une structure qui est en quelque sorte unique en son genre et grâce à laquelle les administrations de téléphone et de télégraphe ainsi que le réseau national de satellites coopèrent étroitement pour acheminer les messages à travers le pays par micro-ondes, systèmes de diffusion troposphérique, satellite, lignes terrestres et ondes hertziennes à hautes fréquences.

L'Association canadienne des sociétés exploitantes de télécommunications, fondée en février 1972, permet une collaboration au niveau de l'ensemble de l'industrie entre les principales compagnies d'exploitation de télécommunications du Canada. L'Association est composée de 23 organismes d'exploitation de télécommunications dont chacun est représenté au conseil par un cadre supérieur. Elle réunit en une seule organisation le Réseau téléphonique transcanadien et ses huit membres, l'Association indépendante du téléphone du Canada, neuf autres compagnies de téléphone et les Télécommunications du CN-CP, la Société canadienne des télécommunications transmarines et Télésat Canada. L'Association a son siège social à Ottawa.

L'importance vitale des télécommunications au Canada a été consacrée en 1969 par la création du ministère fédéral des Communications. Le ministère s'est livré à un examen détaillé de tous les aspects du système d'information au Canada. Cette étude de la «Télécommission», terminée au printemps de 1971, a servi à établir des politiques et des programmes en matière de communications nationales. Par ailleurs, elle a été étayée par le rapport récemment terminé du groupe d'étude sur la téléinformatique au Canada, chargé de soumettre au gouvernement des recommandations en vue d'aider à l'établissement d'une législation concernant l'industrie de la téléinformatique. La combinaison de la technologie des ordinateurs et de celles des télécommunications constitue la plus récente étape en vue de la liaison de tous les ordinateurs du pays. Depuis lors, l'idée de partager entre plusieurs utilisateurs un organe central de traitement des données a été rapidement admise. Le ministère a aussi patronné des projets en vue de faciliter aux écoles secondaires et aux universités l'utilisation des systèmes de communications et de calcul les plus récents afin d'approfondir l'enseignement automatisé. Un de ces projets, CANUNET, consiste en une étude menée par les universités canadiennes pour voir s'il serait possible de créer un réseau de téléinformatique qui répondrait aux besoins collectifs de toutes les universités.

16.1.1 Moyens de télécommunication

16.1.1.1 Communications téléphoniques

Service téléphonique. Près de 12 millions de téléphones sont installés au Canada, soit plus d'un appareil pour deux habitants; environ 11 millions de ces appareils sont exploités par les huit compagnies membres du Réseau téléphonique transcanadien, consortium des principales compagnies canadiennes de téléphone créé en 1931 en vue d'une mise en commun des ressources pour répondre aux besoins nationaux en matière de télécommunications. Les compagnies membres sont les suivantes: *Alberta Government Telephones, British Columbia Telephone Company, Bell Canada, Manitoba Telephone System, Maritime Telegraph and Telephone Company Ltd., The New Brunswick Telephone Company, Limited, Newfoundland Telephone Company Limited* et *Saskatchewan Telecommunications*. Les modes d'appartenance et de réglementation de ces compagnies varient à divers égards. Les trois compagnies qui desservent les provinces des Prairies sont des sociétés de la Couronne d'appartenance provinciale; les cinq autres compagnies appartiennent à des actionnaires. Bell Canada et BC Tel sont exploitées en vertu d'une charte fédérale; les autres compagnies sont réglementées par des organismes provinciaux.